

Formation

Prévention des risques liés à l'amiante - personnel opérateur de chantier - Formation initiale

Durée de la formation : 14 heures
Date de la session : du 11/03/2025 au 12/03/2025
Dates précises : 11-12/03/2025
Horaires de la session :
Lieu : PESSAC BUREAU VERITAS -
Nombre de places maximum : 1
Formateur(s) : BUREAU VERITAS

Prérequis sur cette formation : Maîtrise orale et écrite du français.
Fiche d'aptitude qui atteste de l'aptitude médicale du travailleur au poste de travail conformément à l'Arrêté du 23/02/2012.

Public ciblé : Personnel chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, ou du mode opératoire.

Public prioritaire :

Date limite d'inscription : 14/02/2025

Objectifs :

Obtenir l'attestation de compétence "Personnel d'opérateur de chantier pour les activités relevant de l'aliné 2° de l'article R. 4412-94 du Code du travail.

Le contenu de la cette formation est conforme aux prescriptions fixées dans les annexes techniques de l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante, modifié par l'arrêté du 20 avril 2015.
Cette formation permet de se conformer aux obligations réglementaires de la sous section 4 du code du travail.

Identifier les opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante

- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Mettre en oeuvre les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et appliquer un mode opératoire
- Appliquer un mode opératoire.

Programme :

Enseignement théorique :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé effets cancérogènes, effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante
- Connaître et appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
- Connaître le rôle des équipements de protection collective et les utiliser selon les consignes établies
- Détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement; - Connaître et appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie

- Utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies
- Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées
- Détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
- Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Connaître et appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales

Mise en situation professionnelle réalisée sur nos plateformes concernant les opérations ou interventions suivantes :

- Opération sur canalisation calorifuge,
- Remplacement joint de bride,
- Opération sur canalisation enterrée,
- Opération sur boîtiers électriques,
- Intervention sur dalle de sol,
- Intervention sur peintures,
- Intervention sur amiante ciment (canalisation, plaque),
- Soulèvement dalle faux plafond,
- Intervention sur mastic,
- Intervention sur carrelage
- Intervention sur faïence,
- Intervention sur toiture,
- Percement (mur, sol, plafond),
- Sondage et prélèvement d'échantillon.

(nous préciser si les mises en situation professionnelle ci-dessus ne correspondent pas afin d'adapter au mieux nos ateliers pratiques à votre activité)

Pour tout renseignement complémentaire :

Chargé(e) de formation : <mailto:berengere.tenoux@u-bordeaux.fr>

Pôle AGRH – service développement des compétences

Retrouvez le détail des sessions proposées et inscrivez-vous sur [FormAction](#)
et toutes les infos sur [l'intranet](#)